

La liberté d'expression dans les médias : point de situation

ORDRE DES AVOCATS
DE GENÈVE JEUNE BARREAU

Table des matières

- Introduction
- CEDH
- Bases légales suisses
- Trois exemples récents dans les médias
- Conclusion

CEDH

- Article 10 CEDH

Bases légales suisses

- **Article 16 Cst. féd.**
 - Quel est le contenu de ce droit?
 - Qui est le sujet passif de ces libertés?
 - Autre question: l'Etat a-t-il une obligation de nature positive?
- **Article 17 Cst. féd.**
 - Rappel historique
 - Champ d'application
 - Contenu
- **Quelles sont les limites?**

Trois exemples récents dans les médias

- **L'affaire Giroud (ou le spectre de la censure préalable)**
 - Rappel des faits
 - Juridiquement, que retenir de cette affaire?
- **L'affaire du Grand-Pont**
 - Rappel des faits
 - Analyse
- **“Je suis Charlie Coulibaly”**
 - Loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme
 - La République protège ses citoyens, pas sa croyance
 - Une tribune médiatique avant tout

Merci pour votre attention

